

## AVIS DE LA STICODEVAM

### **Paiement d'annuités**

#### **EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2001**

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la cinquième échéance de l'emprunt obligataire « MEUBLATEX 2001 » aura lieu à la date comptable du **lundi 10 septembre 2007** comme suit :

- MEUBLATEX 2001 Tranche A, code ISIN : **TN0005260021**, annuité unitaire nette : **23,600 DT.**
- MEUBLATEX 2001 Tranche B, code ISIN : **TN0005260039**, annuité unitaire nette : **23,600 DT.**
- MEUBLATEX 2001 Tranche B, code ISIN : **TN0005260047**, annuité unitaire nette : **23,600 DT.**

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 18h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.

Toute réclamation concernant le dénouement espèces doit parvenir à la STICODEVAM **le lendemain (soit le jour du règlement) avant 10h**. La non contestation des montants dénoués vaut **confirmation**.

Le règlement a été effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 14h30 a indiqué, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.